

n°4 Juin 2004

RMI Info

Publication électronique de la Direction Régionale
des Affaires Sanitaires et Sociales d'Ile-de-France

Document élaboré avec la collaboration de la Cellule Technique de Réflexion et d'Aide à la
Décision (CTRAD), *Service Commun d'Action Sociale des Caisses d'Allocations Familiales
d'Ile-de-France*

Au 31 décembre 2003, l'Ile-de-France comptait 190 894 allocataires du RMI dépendants des Caisses d'Allocation Familiales, valeur jamais atteinte depuis la création de ce système d'aide sociale en 1988. Etroitement dépendantes du contexte économique, les fluctuations du nombre d'allocataires du RMI se sont succédées depuis lors. Après avoir observé une diminution dans les années 1999 et 2000, on assiste depuis le milieu de l'année 2002 à une nouvelle augmentation du nombre de bénéficiaires, en relation avec la dégradation du marché du travail.

En 2003, le profil socio-démographique des allocataires franciliens se caractérise par la part importante des nouveaux arrivant dans le système (près d'un tiers des bénéficiaires en 2003), des moins de 30 ans et des isolées.

◆ Des fluctuations étroitement corrélées au contexte économique

Créé en 1989 à l'initiative du gouvernement Rocard, le RMI avait pour objectif de faciliter l'insertion des plus pauvres en leur allouant un minimum de ressources sans pour autant se substituer à un revenu du travail ou à l'assurance chômage. Cependant, en réponse aux réformes de l'assurance chômage intervenues depuis les années quatre-vingt-dix, le RMI est souvent apparu comme la seule issue de secours pour les exclus du dispositif chômage.

➤ Trois grandes phases depuis la création du système en 1989

Trois grandes phases caractérisent l'évolution du nombre de bénéficiaires du RMI depuis sa création, tant en Ile-de-France que dans l'ensemble du pays¹ (*figure 1*). Toutefois, la spécificité de la région s'illustre régulièrement par une évolution plus tranchée que celle de l'ensemble de la métropole.

Ainsi, au cours de la première phase ascendante, de 1989 à 1998, le nombre d'allocataires du RMI en Ile-de-France a quadruplé alors qu'à l'échelle nationale la progression apparaissait moins marquée (le nombre de bénéficiaires était multiplié par trois au cours de cette période).

La deuxième période, de 1999 à 2001, s'est caractérisée par une diminution du nombre des bénéficiaires. Si la réduction de l'effectif des allocataires du RMI s'est effectuée selon un rythme similaire en Ile-de-France (-5,3%) et en métropole (-5,2%), elle a débuté dès 1998 au sein de la région pour se faire sentir une année plus tard dans l'ensemble du pays. Au sein de la région francilienne, des disparités d'évolution distinguent les différents départements (*tableau 2*). Ainsi, l'effectif d'allocataires du RMI décroît intensément dans l'ensemble de la grande couronne (-7,5% entre 1999 et 2000), notamment en raison d'une diminution exceptionnelle dans les Yvelines (-10,9%). La baisse observée au sein de la petite couronne est plus modérée (-4,4% en un an).

Le troisième et dernier stade se distingue par une reprise de l'augmentation du nombre de bénéficiaires. Cette augmentation est plus sensible en Ile-de-France (+5% entre 2001 et 2002) que pour l'ensemble de la métropole (+1,37% sur la même période). Entre 2002 et 2003 l'augmentation se poursuit à un rythme toujours plus soutenu : 5% pour l'ensemble de la métropole et le nombre de bénéficiaires s'élève fin 2003 à 975 272. En Ile-de-France, cette progression est d'autant plus remarquable qu'elle aboutit à un effectif d'allocataires jamais atteint. Au 31 décembre 2003, on dénombre en effet 190 894 allocataires du RMI dans la région francilienne, résultat d'une augmentation de près de 9% de l'effectif en un an et valeur supérieure au maximum atteint précédemment en 1998.

Cette valeur globale masque cependant d'importantes variations à l'intérieur de la région (*tableau 1*). Les départements de la petite couronne se distinguent des départements plus excentrés par un taux de croissance annuel légèrement inférieur à la moyenne régionale, compris entre 7,4% et 8,7%. Les plus fortes valeurs sont observées au sein de la grande couronne dont tous les départements accusent une progression de la population RMiste supérieure à 10%. L'Essonne constitue cependant une exception remarquable avec l'augmentation annuelle la plus modérée d'Ile-de-France (seulement 5,9%).

¹ Sans autre précision, la mention « France » ou « pays » renvoie exclusivement aux données concernant les départements métropolitains.

Tableau 1. Taux de variation annuels de l'effectif des bénéficiaires du RMI

	1989-1990	1990-1991	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Paris	36,32	17,22	13,50	28,01	15,09	5,03	8,85	4,97	2,02	-3,98	-5,97	-2,48	6,82	7,85
Hauts-de-Seine	41,08	18,35	18,38	33,32	24,82	2,98	3,39	5,26	3,03	-2,35	-5,04	-5,28	3,45	7,45
Seine-Saint-Denis	38,70	18,06	12,98	28,43	24,54	5,32	13,47	9,45	6,70	1,72	-2,83	0,47	3,89	8,39
Val-de-Marne	35,46	19,82	13,07	36,96	30,41	9,65	9,36	8,77	1,83	-1,32	-3,20	-3,22	3,57	8,72
Seine-et-Marne	22,59	15,26	21,41	34,50	25,32	5,70	9,01	4,37	3,28	-0,11	-6,88	-2,98	4,78	11,22
Yvelines	21,76	13,62	19,36	48,99	33,34	11	7,61	1,95	-4,09	-6,38	-10,84	-6,68	11,80	11,18
Essonne	37,11	18,58	24,97	40,06	34,21	8,57	9,90	8,56	4,92	-1,35	-6,71	-2,73	4,86	5,90
Val-d'Oise	44,02	21,34	11,36	35,30	32,44	8,79	9,35	6,61	0,62	-2,84	-6,17	-3,43	2,68	10,21
Ile-de-France	36,17	17,86	15,10	32,39	23,93	6,31	9,17	6,49	2,84	-1,91	-5,24	-2,57	5,04	8,45
France (métropole)	25,77	16,01	17,91	21,49	15,47	4,68	7,55	5,89	3,75	2,48	-5,29	-2,54	1,37	4,95

Sources : CNAF, CAF en Ile-de-France, 2003

Figure 1. Evolution du nombre de bénéficiaires du RMI en France de 1989 à 2003

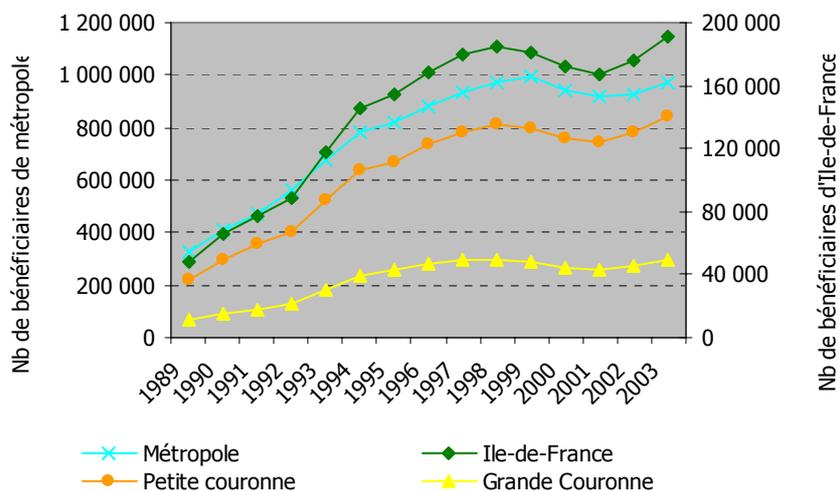
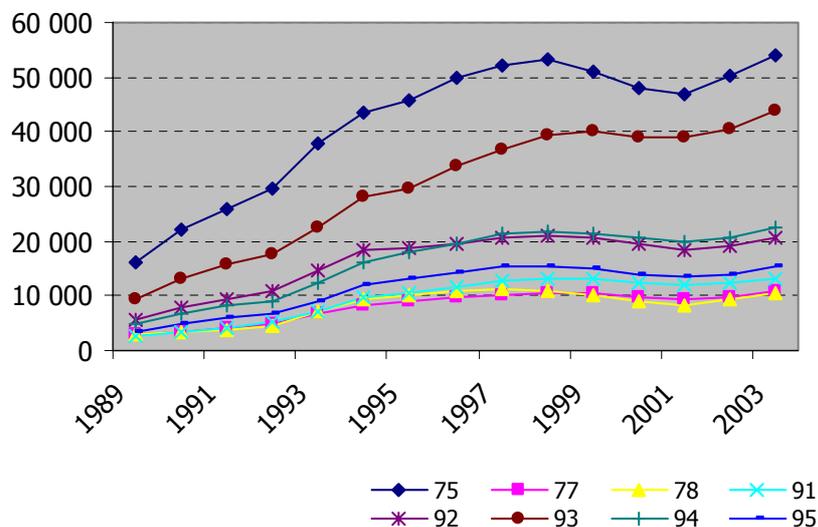


Figure 2. Evolution du nombre de bénéficiaires du RMI en Ile-de-France de 1989 à 2003



Une analyse plus fine, par commune, montre la complexité des variations du nombre d'allocataires au sein de la région, en étroite relation avec le contexte économique local (*figure 3*). Au sein des départements de la petite couronne, on observe effectivement peu de disparités entre les communes. La progression est toujours marquée et relativement homogène. De fortes variations intra départementales s'observent dans la grande couronne : des communes où la population allocataire du RMI recule côtoient d'autres où la progression dépasse largement la valeur régionale. La répartition des plus fortes valeurs dessine une géographie bien connue, celle des zones urbaines sensibles où le chômage est particulièrement élevé.

➤ **Evolution comparée de la conjoncture économique et du RMI de 1997 à 2003**

Bien que le RMI n'ait pas pour vocation de se substituer à l'assurance chômage, les fluctuations du nombre d'allocataires du RMI sont étroitement corrélées aux évolutions du marché du travail. Une étude menée par la DRESS en 2000 a abouti à la construction d'un modèle économétrique simple, reliant l'évolution du nombre d'allocataires du RMI à la situation du marché du travail [Cornilleau *et al.*, 2000]. Ainsi, une baisse de 100 000 de l'effectif de chômeurs conduit à une diminution de 20 000 du nombre d'allocataires du RMI.

Deux processus distincts peuvent expliquer l'augmentation du nombre d'allocataires : d'une part, le maintien dans le système d'un nombre croissant de bénéficiaires (autrement dit, une diminution des sorties) et d'autre part une augmentation du nombre de nouveaux bénéficiaires, les deux phénomènes pouvant se cumuler.

Afin de valider l'hypothèse d'un lien étroit entre l'évolution du nombre d'allocataire et le marché du travail, l'évolution du nombre d'entrants dans le système va être confrontée à deux indicateurs. D'une part, la proportion annuelle de nouveaux bénéficiaires du RMI va être comparée aux taux de variation annuel de l'effectif d'allocataires afin de vérifier le poids des entrants sur celles-ci. D'autre part l'évolution de la part d'entrants dans le système va être confrontée au taux de chômage afin de vérifier si il existe, ou non, une corrélation entre ces deux variables.

A l'échelle nationale, les nouveaux entrants dans le système constituent chaque année depuis le milieu des années quatre-vingt-dix, entre un quart et un tiers de l'ensemble des bénéficiaires. L'analyse comparée, depuis 1997, de l'évolution de la part des entrants et du taux de variation annuel du nombre de bénéficiaires montre une nette similitude (*figure 4*).

Une relation linéaire associe les deux variables et le poids des entrants dans le système explique près de 88% de la variance du taux de variation annuel à l'échelle de la métropole, confirmant le poids des entrants dans les variations annuelles du nombre de bénéficiaires du RMI.

Pour la région francilienne, le poids des entrants dans le système est similaire : il s'échelonne en 2003 de 26% pour le département du Val-de-Marne à près de 37% dans les Yvelines. Avec la plus forte proportion de nouveaux entrants dans le système, le département des Yvelines présente en outre, la plus forte évolution du nombre de bénéficiaires de la région entre 2002 et 2003 (+9,2%), confortant encore l'hypothèse d'un lien étroit entre les entrants dans le système et l'augmentation de l'effectif global.

L'augmentation du nombre de bénéficiaires du RMI serait étroitement dépendante de l'évolution du marché du travail. Effectivement, à l'échelle nationale, la confrontation des données concernant le chômage et le nombre d'entrants dans le système chaque année dévoile une troublante analogie (*figure 5*).

La part d'entrant dans le RMI et le taux de chômage semblent évoluer conjointement depuis 1997. Une seule exception, l'année 2001 pour laquelle les évolutions du chômage et de la part des entrants sont opposées : la part d'entrants dans le système augmente de nouveau alors que le taux chômage poursuit sa diminution jusqu'à la fin de l'année 2001. Si le chômage apparaît bien comme un facteur déterminant dans l'entrée dans le système RMI, il n'est pas le seul et le poids plus important d'autres facteurs explique cette légère différence d'évolution. Toutefois, il est clair que la courte période de diminution de l'effectif d'allocataires (1999-2000), qui correspond aussi à un recul du poids des nouveaux allocataires, est étroitement liée à l'amélioration de la conjoncture économique en France en 1999, notamment la diminution nette du nombre de chômeurs non indemnisés à la fin de l'année.

Figure 3. Evolution par commune de l'effectif de bénéficiaire du RMI entre 2002 et 2003

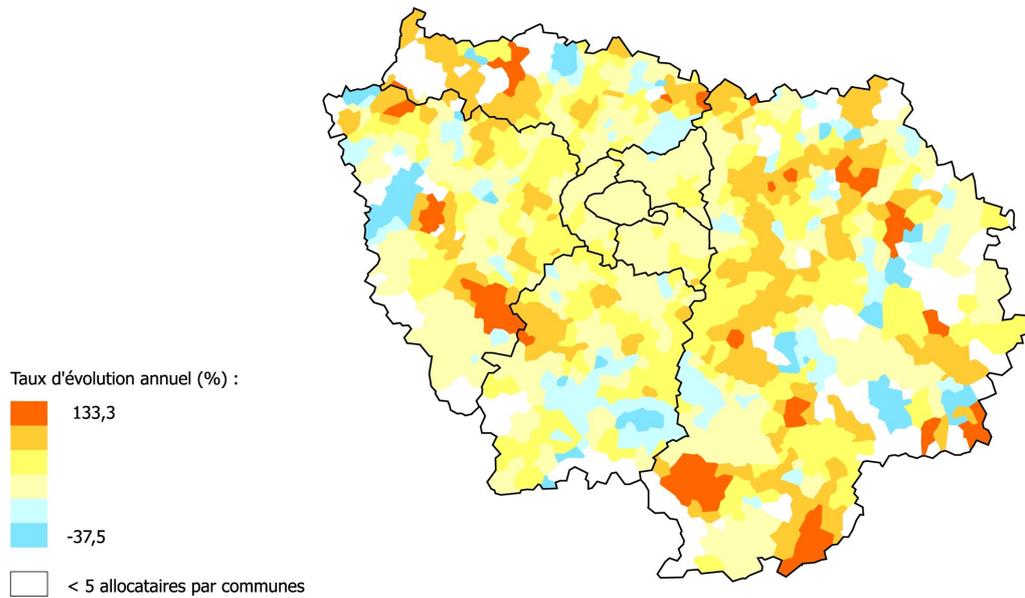


Figure 4. Taux de variation annuel des bénéficiaires et part des entrants dans le système (France)

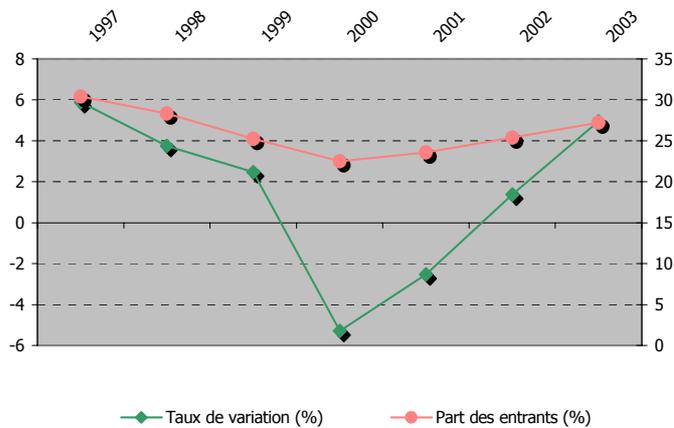
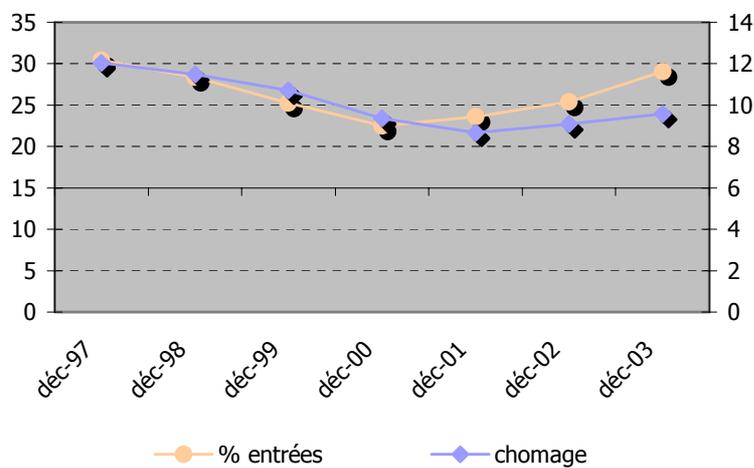


Figure 5. Evolution conjointe du taux de chômage et de la part d'entrants dans le système (France)



Evoluant de façon similaire au marché du travail, mais avec un léger retard, le nombre d'allocataires du RMI a de nouveau augmenté à partir de 2001, suite au ralentissement économique de plus en plus marqué (même si ce dernier ne s'est pas immédiatement traduit par une hausse du chômage). Selon le modèle économétrique de la DRESS, les évolutions du marché du travail en 2002 et début 2003 expliqueraient près de la moitié de l'augmentation de l'effectif des allocataires [Anguis M. *et al.*, 2003]. La conjoncture économique défavorable des années 2002 et 2003 et plus particulièrement l'augmentation du nombre de chômeurs, a entraîné une augmentation massive du nombre d'allocataires, qui a atteint en 2003 en Ile-de-France un effectif record.

◆ **Qui sont les allocataires du RMI en 2003 ?**

Le profil de la population des allocataires du RMI apparaît étroitement influencé par les processus qui concourent à l'existence d'une population dont la précarité tant financière que sociale justifie qu'elle bénéficie de ce revenu minimum d'insertion. Ainsi, la population des bénéficiaires franciliens se caractérise, notamment, par une part importante de jeunes de moins de 30 ans, une présence marquée des personnes seules, des conditions de logement souvent précaires et une étroite dépendance financière aux versements de la CAF.

➤ **Une population jeune, mais un léger vieillissement**

En 2003, les plus jeunes bénéficiaires du RMI sont les plus nombreux en Ile-de-France : les moins de trente ans représentent globalement un peu plus d'un allocataire sur cinq (*figure 6*).

Parmi ceux-ci, les moins de 25 ans sont relativement peu nombreux (à peine 2% des bénéficiaires), du fait des conditions d'attribution de cette prestation².

Une large majorité des allocataires franciliens du RMI est âgée de 30 à 50 ans (55,8%).

Enfin, 23% des bénéficiaires du RMI ont plus de 50 ans. La part des personnes âgées de plus de 60 ans est relativement faible en raison du transfert des individus potentiellement bénéficiaires vers les systèmes de retraite. L'importance des jeunes de moins de trente ans été évoquée précédemment comme un indicateur indirect des fluctuations de l'effectif de bénéficiaires, tant cette population jeune se révèle particulièrement sensible à la conjoncture économique. Ce lien se retrouve au travers de la comparaison des départements franciliens : les Yvelines dont la population de bénéficiaires a connu la plus forte croissance de la région au cours de la dernière année (+9,2%) est aussi le département où les jeunes de moins de 30 ans sont les plus représentés (27,6%). Paris, avec une augmentation du nombre de bénéficiaires parmi les plus modérées de la région (+5,6%) apparaît aussi comme le département qui présente la plus faible proportion de jeunes de moins de 30 ans (19,4%).

Le vieillissement de la population allocataire semble logique en regard de ses fluctuations récentes. On peut en effet supposer que les individus les plus jeunes sont les premiers bénéficiaires d'une amélioration de la conjoncture économique et que les personnes les plus âgées sont celles qui demeurent le plus longtemps dans le système. Après deux années de décroissance de la population bénéficiaire et en dépit des augmentations récentes, il apparaît donc logique que les jeunes soient moins représentés.

➤ **Un profil familial caractérisé par la prédominance des isolés**

Le profil familial des foyers Rmistes d'Ile-de-France apparaît largement dominé par les personnes isolées, sans enfant à charge (65,8%). Un foyer sur cinq est un foyer monoparental. Les couples, avec ou sans enfant(s) à charge, représentent seulement 13,5% des foyers (*figure 8*). Au total, près d'un foyer RMIste sur trois a la charge d'un ou plusieurs enfants.

La plus forte disparité oppose Paris et le Val-d'Oise dont les caractéristiques se révèlent contraires du point de vue des profils familiaux. A Paris, les isolés sont largement majoritaires (le plus fort taux de la région : 76,7% des foyers) et les couples avec enfants apparaissent très peu représentés (6,1%) ; les foyers du Val-d'Oise comptent relativement peu d'isolés en regard de la situation régionale (seulement 57,2%), alors que les couples avec enfants sont mieux représentés (16,2%) que dans les autres départements franciliens.

² Seuls les individus de plus de 25 ans peuvent bénéficier du RMI sauf si le demandeur a la charge d'un ou de plusieurs enfants.

Tableau 3. Répartition de la population allocataire du RMI par tranches d'âges (en pourcentages)

	< 25	[25 - 30[[30 - 35[[35 - 40[[40 - 45[[45 - 50[[50 - 55[[55 - 60[[60 - 65[>= 65
Paris	0,79	18,66	16,30	13,91	12,57	11,48	11,25	9,19	4,45	1,40
Hauts-de-Seine	1,43	19,34	17,20	15,10	12,13	11,49	10,16	7,99	3,75	1,42
Seine-Saint-Denis	2,42	17,54	17,44	15,61	12,91	11,97	10,04	7,36	3,31	1,40
Val-de-Marne	1,75	17,87	17,05	15,68	13,05	12,05	10,31	7,63	3,47	1,15
Seine-et-Marne	2,94	19,85	16,85	14,05	12,44	11,37	10,69	7,99	2,96	0,85
Yvelines	2,66	24,97	15,89	13,81	11,13	9,86	9,80	7,60	3,50	0,78
Essonne	3,48	19,27	17,59	15,57	12,48	11,17	9,51	7,22	2,72	1,00
Val-d'Oise	2,88	19,38	17,22	14,45	12,75	11,11	10,29	7,53	3,35	1,04

Figure 6. Structure par âge des bénéficiaires franciliens du RMI en 2003

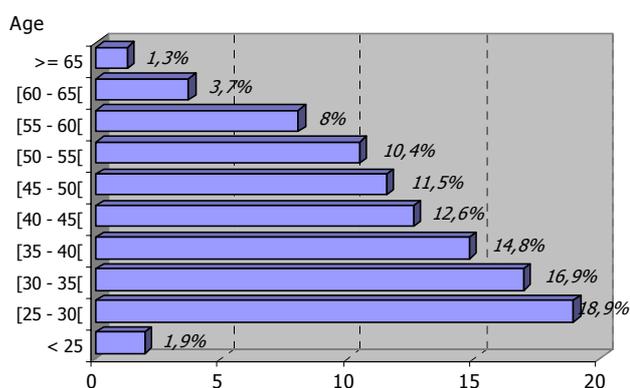
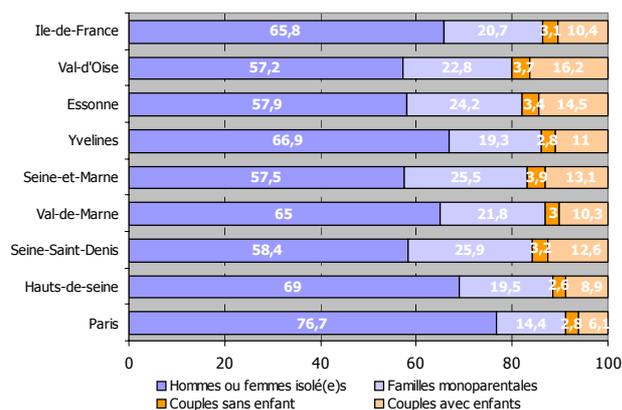


Tableau 4. Répartition de la population allocataire du RMI selon la structure familiale

	Hommes ou femmes isolé(e)s	Familles monoparentales	Couples sans enfant	Couples avec enfants
Paris	41 435	7 769	1 501	3 296
Hauts-de-Seine	14 217	4 018	532	1 842
Seine-Saint-Denis	25 640	11 364	1 400	5 523
Val-de-Marne	14 642	4 917	672	2 311
Seine-et-Marne	6 270	2 784	422	1 426
Yvelines	7 008	2 016	292	1 154
Essonne	7 630	3 181	445	1 911
Val-d'Oise	8 745	3 482	571	2 478
<i>Ile-de-France</i>	<i>125 587</i>	<i>39 531</i>	<i>5 835</i>	<i>19 941</i>

Figure 7. Composition familiale des foyers d'allocataires RMI en Ile-de-France



La situation régionale se distingue, une fois de plus, très nettement de la situation nationale. Les isolés sont beaucoup plus représentés à Paris qu'en métropole (65,8% vs 58,4%). A l'inverse, les foyers ayant un ou des enfant(s) à charge sont davantage représentés à l'échelle nationale (près de deux foyers sur cinq), alors qu'ils représentent un peu moins d'un tiers des foyers en Ile-de-France.

La notion d'isolement qui caractérise les foyers allocataires du RMI en Ile-de-France et plus particulièrement à Paris, est importante car elle témoigne d'une fragilité supplémentaire des individus pour lesquels l'isolement familial et social vient se surajouter à une situation économique précaire. Cette notion doit toutefois être relativisée car la définition du « foyer » au sens du RMI ne reflète que très imparfaitement la situation familiale. Ainsi, par exemple, un adulte vivant avec son enfant de plus de 25 ans sera considéré comme isolé au sens du RMI alors que tous deux constituent une famille monoparentale, au sens usuel du terme. Si l'enfant est l'allocataire, il sera lui aussi considéré comme isolé, même si il vit chez un parent. Une étude réalisée par l'INSEE sur le devenir des personnes sorties du RMI a ainsi montré que seulement la moitié des isolés au sens du RMI vivaient effectivement seuls [Lhommeau B. 2001].

Les isolés (au sens du RMI) dominent le profil familial des foyers allocataires, cependant en tenant compte des ayant droits l'ensemble de la population vivant dans un foyer bénéficiant du RMI s'élève à près de 335 000 personnes en Ile-de-France, soit 3% de la population francilienne. Cette proportion est similaire à ce que l'on observe pour l'ensemble de la métropole, pour laquelle 3,2% de la population vit dans un foyer allocataire du RMI.

Une première analyse en fonction des départements (*tableau 5*) souligne de fortes variations, caractérisées principalement par une opposition entre les départements de la petite couronne et de la grande couronne. Dans les départements qui constituent la petite couronne, à l'exception des Hauts-de-Seine, la part de la population vivant dans un foyer allocataire du RMI est relativement élevée et toujours supérieure aux valeurs régionales et nationales. A l'inverse, les départements de la grande couronne se distinguent par une proportion relativement faible de population vivant dans un foyer allocataire du RMI. Cette dernière, comprise entre 1,3% et 2,8%, apparaît toujours inférieure à la valeur régionale.

La carte représentant la part de la population vivant dans un foyer allocataire du RMI permet d'enrichir encore cette nuance (*figure 8*). Au delà de la simple opposition entre départements des petite et grande couronne, une géographie particulière se dessine, caractérisée par une part importante de population vivant dans un foyer allocataire dans les arrondissements nord et est de Paris, ainsi que dans les communes proches, principalement du département de la Seine-Saint-Denis. En grande couronne, les plus forts taux de population vivant dans un foyer RMISTE se concentrent en différents pôles qui correspondent aux zones urbaines sensibles, où sont sur-représentés les jeunes, peu ou pas diplômés, les étrangers et les ouvriers, population plus exposée au risque du chômage.

➤ **Ancienneté dans le système**

A la fin de l'année 2003, on comptait 55 427 nouveaux allocataires du RMI (entrés dans le système au cours de l'année), soit 29% de l'effectif total. Selon les départements, la part des entrants en 2003 varie sensiblement : de 26% en Seine-Saint-Denis, elle représente jusqu'à 38,6% des allocataires dans les Yvelines. A l'échelle nationale, la part d'entrants dans le système est similaire : elle s'élève en 2003 à 27,2% (*figure 7*).

La majorité de l'effectif de RMISTES est composée d'allocataires dont l'ancienneté est comprise entre un et cinq ans. Cette catégorie représente 46% des allocataires franciliens et 47% à l'échelle de la métropole. En Ile-de-France, sa représentation au sein de la population bénéficiaire du RMI varie peu d'un département à l'autre.

La proportion d'individus présents dans le système depuis plus de cinq ans varie sensiblement d'un département francilien à l'autre. Alors qu'ils représentent 16% des allocataires du RMI dans les Yvelines (soit 1 675 bénéficiaires), ils sont 28,4% en Essonne (soit 3 740 individus) et 27% en Seine-Saint-Denis (soit 11 868 personnes).

Tableau 5. Allocataires du RMI, foyers allocataires et part de la population prise en charge

	Nb. allocataires du RMI	Nb. de personnes vivant dans un foyer allocataire RMI	Population (INSEE 2002)	Part de population vivant dans un foyer RMI
Paris	54 001	79 191	2 145 844	3,69
Hauts-de-Seine	20 609	33 801	1 463 107	2,31
Seine-Saint-Denis	43 927	85 275	1 389 294	6,14
Val-de-Marne	22 542	39 356	1 236 136	3,18
Seine-et-Marne	10 902	21 443	1 219 175	1,76
Yvelines	10 470	18 388	1 364 538	1,35
Essonne	13 167	25 947	1 145 147	2,26
Val-d'Oise	15 276	30 734	1 115 025	2,76
<i>Ile-de-France</i>	<i>190 894</i>	<i>334 135</i>	<i>11 078 266</i>	<i>3,02</i>
<i>France (métropole)</i>	<i>975 272</i>	<i>1 925 105</i>	<i>59 342 121</i>	<i>3,24</i>

Sources : CNAF au 31-12-2003

Figure 8. Population francilienne vivant dans un foyer allocataire du RMI en 2003

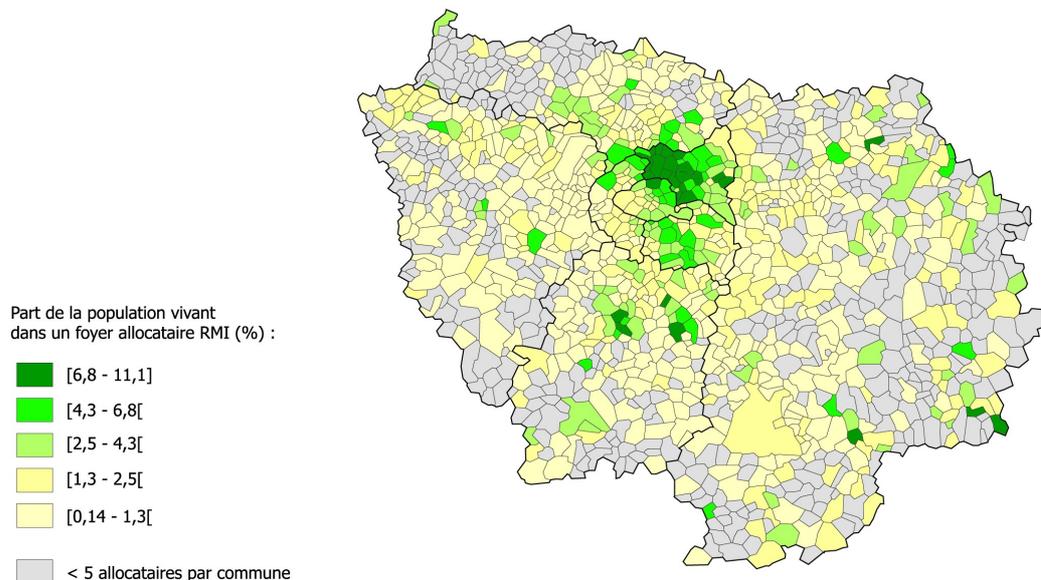
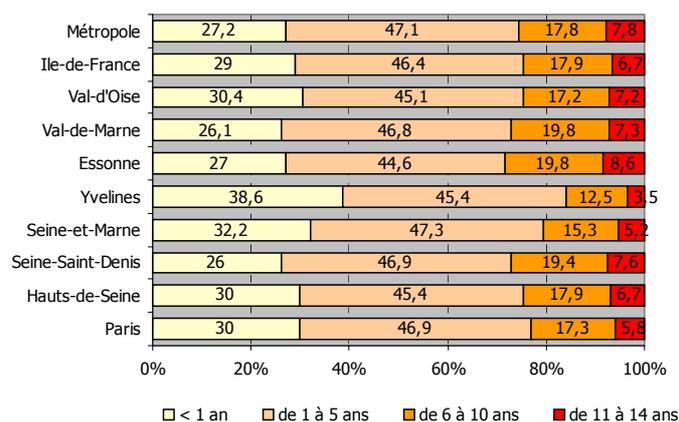


Figure 7. Ancienneté dans le système au 31 décembre 2003



Ces différences trouvent en partie leur explication dans deux caractéristiques, elles même étroitement corrélées : le contexte économique local et la composition de la population allocataire du RMI [Lorgnet *et al.*, 2004]. Ainsi, en Seine-Saint-Denis où la proportion d'anciens allocataires est parmi les plus fortes, le taux de chômage est élevé (13,3%³), presque deux fois plus élevé que dans les Yvelines (7,5%) où la proportion d'anciens allocataires est la plus faible.

Enfin, la composition de la population allocataire, notamment en regard de son âge, est importante. On a vu précédemment que les individus de moins de 30 ans étaient susceptibles de sortir plus rapidement du système. L'étude de l'ancienneté dans le système et de l'âge montre effectivement un lien positif entre les deux variables, les personnes ayant bénéficié le plus longtemps du RMI sont plus âgées que les autres.

La figure 8 illustre parfaitement la relation linéaire qui associe les deux variables (l'ancienneté dans le système explique 97% de la variance de l'âge moyen). On observe une translation marquée d'une part de la population vers les classes d'âges les plus âgées avec l'ancienneté.

Au delà d'un simple effet de construction, ce résultat révèle une forme d'enkystement déjà décrite. L'âge progressant, la réinsertion professionnelle s'avère plus ardue à mettre en œuvre. En outre, l'ancienneté dans le système apparaît aussi souvent comme un facteur péjoratif en regard des chances de sorties. Un véritable cercle vicieux s'instaure dont il devient, avec le temps, de plus en plus difficile de s'extraire.

➤ **RMI et logement, de fortes variations selon le département**

Les conditions de logement témoignent du degré d'insertion ou de précarisation des allocataires du RMI. Le montant de la prestation dépendant en partie du statut du demandeur en regard de son logement, l'analyse des caractéristiques des allocataires permet une première approche de leurs conditions de logement (cf. encadré 1).

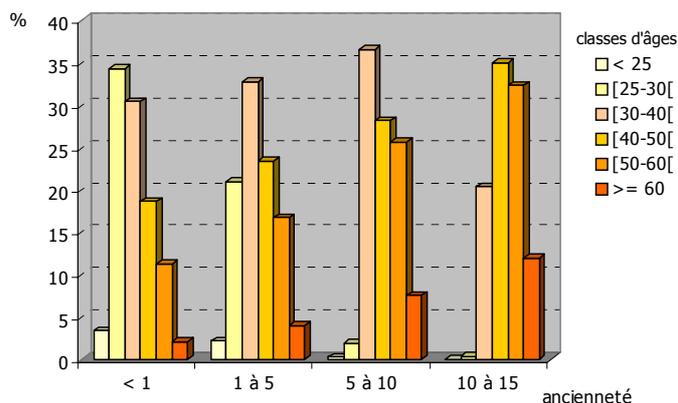
En Ile-de-France (*figure 9*), les allocataires du RMI hébergés, logés à titre gratuit ou propriétaires (forfait sans AL), sont presque autant représentés que les allocataires locataires ou accédants à la propriété (forfait avec AL) : ils représentent respectivement 45% et 43% de l'ensemble des bénéficiaires du RMI. Il faut surtout souligner la part importante (12%) de bénéficiaires du RMI ne disposant pas d'un logement autonome (sans domicile fixe, squat, logement insalubre, etc.).

On relève, en outre, d'importantes variations entre les départements franciliens : les bénéficiaires du RMI hébergés ou propriétaires sont plus présents dans les Yvelines (52,3%) et particulièrement peu nombreux à Paris (39,7%). Le département de l'Essonne et surtout Paris enregistrent les proportions les plus importantes de RMIstes sans domicile fixe ou mal logés (respectivement 13,7% et 15,5%).

A l'échelle régionale, la proportion moyenne de « mal logés » est de 12,1%, soulignant la spécificité de l'Ile-de-France en regard de la France pour laquelle elle s'élève à 7,5% des allocataires du RMI [CNAF, 2004]. La spécificité régionale s'exprime aussi au travers des allocataires bénéficiant d'un logement autonome : la répartition des bénéficiaires avec forfait logement est inversée. Ainsi, les allocataires du RMI bénéficiant d'une aide au logement, locataires ou en accession sont plus représentés que les allocataire ne touchant pas d'allocations logement, hébergés ou propriétaires, (55,8% vs 36,7%). Ces résultats montrent que les allocataires du RMI d'Ile-de-France, et plus particulièrement de Paris, vivent dans des conditions de logement plus précaires et soulignent une difficulté plus accentuée dans la première région de France pour accéder à un logement décent.

³ Taux de chômage au sens du BIT en pourcentage par département (INSEE, 2004).

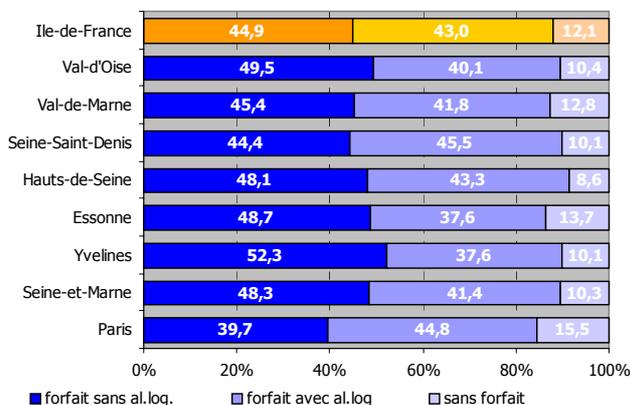
Figure 8. Répartition par âge en fonction de l'ancienneté dans le système



Encadré 1

Le RMI et les conditions de logements sont étroitement liés puisque. Un barème est appliqué en fonction du statut du demandeur (propriétaire, accédant à la propriété, locataire, hébergé par un tiers à titre gratuit ou sans domicile fixe). Ainsi, un forfait logement est déduit du montant mensuel maximum du RMI si l'individu ne supporte pas de dépense de logement (propriétaire ou hébergé à titre gratuit, catégorie « forfait sans AL » de la figure 5) ou si il bénéficie déjà d'une aide au logement (locataires ou accédants à la propriétés, catégorie « forfait avec AL »). Le forfait logement n'est pas déduit dans le cas des SDF ou des personnes résidant dans un logement hors norme n'ouvrant pas droit aux allocations logement (catégorie « sans forfait »).

Figure 9. Allocataires du RMI selon l'application du forfait logement



◆ Pour en savoir plus

- Anguis M, Chanut JM, Gilles C. 2003. Les allocataires de minima sociaux en 2002. *Etudes et résultats (DRESS)* ; 276 : 8p.
- Cornilleau G, Demailly D, Gilles C. 2000. Les évolutions récentes du RMI : un effet perceptible de la conjoncture économique. *Etudes et résultats (DRESS)* ; 86 : 8p.
- CTRAD. 1999. Les allocataires du RMI en Ile-de-France, dix ans après sa création. Paris : CTRAD ; 28p. (document dactylographié)
- Lhommeau B. 2001. Les allocataires du RMI : moins d'isolés au sens familial et social que dans la statistique administrative. *Economie et statistique* ; 346-347 : 33-46.